

Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2591-7



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoisi-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles et les baux à custodinos, XVIII ^e siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · L'histoire méconnue d'un couple royal : Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX ^e siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles : l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles : Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise : Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique : défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI ^e siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV : le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime : Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ?	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)
Des Français outre-mer
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)
Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)
Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle
Guillaume Daudin
Monarchies, noblesses et diplomaties européennes
Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)
Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e et XX^e siècles)
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)
Maisons parisiennes des Lumières
Youri Carbonnier
Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle Angleterre, France, Espagne
Jean-Pierre Poussou (dir.)
Noms et destins des Sans Famille
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
Les orphelins de Paris
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles
Isabelle Robin-Romero
L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
© Sorbonne Université Presses, 2022

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PREMIÈRE PARTIE

Démographie
et démographie historique

MATRONES, CHIRURGIENS ET SAGES-FEMMES EN LYONNAIS AUX XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES

Jean-Pierre Gutton
Professeur de l'Université Lumière, Lyon II

La naissance de la profession de sage-femme dans le Lyonnais de la fin du XVIII^e siècle ne présente pas de réelle originalité, même si l'existence de grands hôpitaux a pu hâter l'évolution vers une médicalisation de la naissance. Du moins la qualité d'archives judiciaires et administratives, des enquêtes précises surtout, permettent de mesurer le chemin parcouru en ces siècles. On rappellera les grandes phases de l'évolution dans l'ensemble du royaume, avant de présenter les résultats de l'enquête régionale.

Le fait essentiel est l'émergence, au cours du XVIII^e siècle, d'une nouvelle attitude face à la naissance qui traduit surtout une nouvelle conception de la vie. Le sentiment de fatalité devant la mort recule, tandis que l'attention au corps et au bien-être s'accroît. Le souci de l'État de lutter contre une dépopulation supposée va aussi dans le sens d'une meilleure prise en charge de la naissance¹. Avant le début de cette évolution, on est dans l'ère de la naissance traditionnelle². L'accouchement a lieu au domicile, avec l'aide des femmes mariées de la famille et du voisinage qui ont soigneusement calfeutré portes et fenêtres. Il s'agit en effet d'éviter les courants d'air et, peut-être surtout, l'entrée des sorts et des mauvais esprits. La matrone, mère de famille, veuve souvent, a été choisie par la communauté d'habitants, ou par les femmes seulement. Le curé l'a agréée car, en cas d'accouchement difficile, la matrone peut être amenée à ondoyer l'enfant. Pendant tout l'accouchement, la matrone « travaille », c'est-à-dire masse la mère pour faciliter la naissance et la sortie du placenta. Baumes, breuvages,

1 Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, 1977. Jacques Gélis, *La Sage-Femme ou le médecin ; une nouvelle conception de la vie*, Paris, 1988. Et pour des comparaisons hors de France, Jacques Gélis, « L'émergence de l'accoucheur dans l'Europe des Lumières », dans Vincent Barras, Micheline Louis-Courvoisier (dir.), *La Médecine des Lumières. Tout autour de Tissot*, Genève, 2001, p. 171-186.

2 Jacques Gélis, *Accoucheurs de campagne sous le Roi Soleil*; *Id.*, *Le traité d'accouchement de Guillaume Mauquest de La Motte*, Toulouse, 1979; *Ibid.*, *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'accouchement moderne, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, 1984.

protections symboliques et, bien sûr, prières accompagnent les opérations. En ville, toutefois, des « sages-dames » sont apparues au xv^e siècle, pour se généraliser au siècle suivant. Elles peuvent être pensionnées par la municipalité en qualité de sages-femmes de charité, c'est-à-dire chargées d'accoucher les femmes pauvres, ou pratiquer l'exercice libéral de leur art. Église et État les contrôlent pour lutter contre avortements et infanticides. Les sages-femmes sont sous le contrôle de la communauté des chirurgiens, lorsque cette dernière existe ; elles sont soumises à un apprentissage, à un examen, au paiement de droits et à la prestation d'un serment. Praticué par une matrone ou par une sage-femme, l'accouchement est évidemment très dangereux, mais, compte tenu des conditions d'hygiène, on est plutôt heureusement surpris du taux de mortalité maternelle qui avoisine, cependant, 1 % en raison des hémorragies et des fièvres puerpérales.

106

Les progrès viendront des chirurgiens et des grands hôpitaux. Les chirurgiens prennent de l'importance lorsqu'ils sont clairement séparés des barbiers-perruquiers (1691), puis dotés de statuts particuliers (1730). C'est cependant dès la fin du xvi^e siècle que certains chirurgiens opèrent des accouchements dans les milieux royaux et princiers (Louis XIV avait convoqué un chirurgien, en 1663, pour les couches de Mademoiselle de La Vallière). En dépit de la difficulté à accepter la présence d'un homme à l'accouchement, les chirurgiens sont de plus en plus accoucheurs dans les villes et plus volontiers dans le nord du royaume que dans le sud. Dans les campagnes, ils commencent aussi à être appelés dans les cas difficiles³. La supériorité du chirurgien tient à ses connaissances (les manuels d'obstétrique se multiplient après 1668, date de parution du premier en France) et à son matériel. C'est aussi dans les années 1660 que les premiers forceps apparaissent. Au milieu du xviii^e siècle, un forceps à broches courbes et articulées remplace l'instrument à branches séparables et droites. Des voix commencent d'ailleurs à s'élever pour dénoncer des recours abusifs aux instruments. À l'hôtel-Dieu de Paris, d'autre part, fonctionne, depuis le Moyen Âge, un office des accouchées qui dispose de plus de 300 places⁴. La maîtresse sage-femme préside aux accouchements qui, depuis le xviii^e siècle, ont lieu sur un lit spécialement aménagé. Sous l'autorité de la religieuse dite « mère d'office », elle est aidée de deux remueuses, deux portières, douze infirmières, et elle enseigne quatre « apprentisses » qui, au bout de trois mois, recevront un certificat qui leur permettra d'envisager une carrière libérale. Les sages-

3 J. Démésy-Maurent, *Jacques Long, maître-chirurgien dans le Nyonnais au xviii^e siècle*, Taulignan, 1989, p. 50 sqq. : le chirurgien est appelé souvent au second ou au troisième jour du travail, voire au septième.

4 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Naître à l'hôpital au xix^e siècle*, Paris, 1999, chapitres 1 à 3.

femmes formées ici sont parmi les meilleures, mais l'insalubrité de l'hôtel-Dieu et l'absence d'hygiène favorisent la multiplication des fièvres puerpérales et un taux élevé de mortalité maternelle. À l'hôpital civil de Strasbourg, fonctionna aussi une école d'accouchement, à partir de 1728.

C'est dans ce contexte de pratiques traditionnelles et de quelques progrès, localisés, que se développe, au XVIII^e siècle, une campagne de dénigrement contre les matrones. Elle s'explique par la politique nataliste d'une monarchie qui a la hantise d'une dépopulation... qui n'existe pas. Elle s'explique aussi par la volonté des médecins, et surtout des chirurgiens (qui en 1755 ont obtenu un arrêt du parlement interdisant la pratique de la chirurgie – hors les accouchements – aux femmes!) de se réserver un marché. L'exemple de l'Angleterre où les accoucheurs tentent de se débarrasser des matrones fait le reste. C'est pourtant une femme qui va rénover la formation des accoucheuses. Angélique Le Boursier du Coudray, sage-femme jurée à Paris, revient, en 1755, dans son Auvergne natale et, en plus de son activité obstétricale, instruit des femmes à l'aide d'une méthode et d'une machine qu'elle a inventées. En 1759, elle obtient un brevet royal qui lui permet d'enseigner partout en France. Commence une série de voyages qui dureront jusqu'en 1783. Plus de 5 000 accoucheuses sont alors formées, un peu partout en France, avec quelques exceptions notables, particulièrement celle de l'aire d'influence de l'université de Montpellier dont les médecins se montrent très hostiles. Les intendants, avec les curés, organisent des cours relayés ensuite par des chirurgiens démonstrateurs. Des réductions d'impôts notamment sont consenties pour susciter les candidatures d'élèves. Celles-ci suivront un enseignement, deux mois durant, consistant en cours théoriques et en manœuvres exécutées sur un « mannequin ». Un manuel est aussi distribué. Les résultats sur la mortalité maternelle semblent positifs. Il reste qu'il y a des résistances face à une naissance payante et non plus liée à la fonction communautaire d'entraide. Il demeure également que le succès est surtout le fait, une fois de plus, de la France septentrionale, qu'il est plus net en ville alors qu'il s'agissait, au départ, de former des sages-femmes pour la campagne. Enfin, les chirurgiens, par la fonction de « démonstrateurs », ont fini de s'imposer au détriment des femmes.

La situation de la généralité de Lyon dans le domaine de l'accouchement est connue par une enquête de 1786 menée par le pouvoir royal, à l'initiative de la Société royale de médecine, à l'échelle du royaume. Ce n'est pas la première – il y avait eu des tentatives en 1726, puis en 1729-1737 –, mais c'est la première qui couvre les deux tiers du territoire et dont les archives sont assez bien conservées⁵. Sans doute, n'est-elle pas parfaite par manque de

5 Notamment dans les papiers de la Société royale de médecine, à l'Académie de médecine à Paris : voir Jacques Gélis, « L'enquête de 1786 sur les sages-femmes du royaume », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 299-343.

précision dans les questions posées (comment fallait-il interpréter le terme de sage-femme, ou la formule « écoles où elles ont été reçues » ?), et aussi parce qu'on s'est préoccupé des accoucheuses après le début de l'enquête seulement. Dans des formulaires remplis par des subdélégués ou des curés pour les trois provinces de la généralité (Lyonnais, Forez, Beaujolais), on recueille cependant beaucoup de renseignements précis, en particulier sur la pratique de l'accouchement mutuel. Parentes et voisines se portent aide, notamment dans les subdélégations de Charlieu, Montbrison, où souvent « les femmes s'accouchent mutuellement », ou encore Villefranche. À Blacé, en Beaujolais, les femmes sont contraintes « de se servir de la première venue voisine ou autre, femmes qui ne savent rien faire à défaut de qui elles seroient obligées d'accoucher toutes seules »⁶. Mais l'une de ces femmes a forcément une position plus importante et joue le rôle de matrone, présidant aux opérations et ondoyant l'enfant en cas de péril. C'est précisément pour cette raison que l'on connaît certaines d'entre elles car l'Église entend évidemment les surveiller. La matrone doit avoir des connaissances d'« embryologie sacrée », c'est-à-dire savoir quand elle peut et doit ondoyer. Et cela d'autant qu'il arrive que les familles se contentent de l'ondoiement pour éviter les frais du baptême, ce que dénonce vivement la visite pastorale de 1654⁷. Dans la généralité de Lyon, ce contrôle s'est vraisemblablement mis en place dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les procès-verbaux de visites pastorales de 1662⁸ sont muets sur les accoucheuses au contraire de ceux de 1719⁹. À cette date, une paroisse sur deux à peine semble dotée d'une matrone dûment contrôlée par le curé. Ailleurs, c'est très vraisemblablement l'aide mutuelle qui prévaut.

L'importance de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècles semble d'ailleurs avérée dans cette région. On en donnera plusieurs indices. Par exemple, celui de cette plainte¹⁰ relative à la mort en couches d'une mère en 1698. La veuve Seguin, mère-sage à Beaujeu, a fait appel pour cet accouchement difficile au chirurgien Benoît Galay. Ce dernier a fait faire des crochets « et après seroit retourné chez ladite Durnairin où il auroit pris un de ses crochets qu'il auroit attaché au crasne de cet enfant et luy auroit arraché la moytié

6 Arch. Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n°84.

7 Arch. dép. du Rhône, 1 G 49.

8 *Ibid.*, 1 G 52.

9 *Ibid.*, 1 G 53.

10 *Ibid.*, 4 B 44. Voyez aussi dans A. D. Rhône, 2B 57, la plainte du procureur fiscal de la justice d'Anse (3 avril 1772) contre une servante qui a accouché d'un enfant mort. L'accouchement a été fait par Molard chirurgien d'Anse, et une information est demandée avec l'assistance d'un maître chirurgien juré d'Anse.

de la teste ». Ne « pouvant tirer le reste du corps », la mère-sage demande au chirurgien « d'ouvrir » l'accouchée. Mère et enfant meurent. Le rapport d'un docteur en médecine condamne fermement la césarienne, qui doit être pratiquée très rarement « par la raison... de la morre qui s'en suit d'ordinaire » et, seulement si l'enfant est vivant. Cette terrible affaire suggère le début d'un contrôle médical. Un autre signe d'évolution est l'intérêt que l'Académie de Lyon¹¹ porte à tout ce qui touche à la naissance. On y débat des naissances normales ou monstrueuses, mais aussi des naissances tardives. Ce sujet, qui a de fortes implications juridiques, conduit à étudier l'accouchement dans tous ses aspects. La question des césariennes ou celle des hémorragies sont discutées. La formation et la croissance du fœtus passionnent les académiciens par leurs aspects scientifiques, religieux, éthiques. La réflexion se prolonge à propos de l'allaitement et de la mortalité des jeunes enfants.

On peut légitimement soutenir que tous ces signes d'évolution concernent essentiellement les élites. Cependant, le rôle des chirurgiens nous ramène au niveau des pratiques. Un édit de 1692 régleme la profession de chirurgien. Or, les accoucheuses sont dépendantes des communautés de chirurgiens. Plusieurs statuts et réglemens viennent compléter l'édit. En 1721, sont adoptés des « Statuts et réglemens pour la communauté des maitres chirurgiens de la ville, fauxbourgs et Généralité d'icelle »¹². Les accoucheuses doivent, pour être reçues, présenter une requête accompagnée d'un acte baptistaire (il faut avoir 20 ans), d'un certificat de bonne vie et mœurs, d'un acte de mariage « si elles ne sont filles » et de la preuve de trois années d'apprentissage auprès d'une sage-femme. La réception se fait, après examen, par prestation de serment devant le premier prévôt de la communauté des chirurgiens. Les candidates y jurent de ne jamais favoriser un avortement et d'appeler un maître chirurgien pour être assistées de ses conseils dans les cas difficiles. Suit l'enregistrement – dans les quinze jours – sur les livres de la communauté. Des réglemens de 1730, reçus à Lyon en 1731¹³, reprennent les mêmes principes en distinguant celles qui exerceront à Lyon, qui devront justifier de deux ans d'apprentissage auprès d'une maîtresse sage-femme ou à l'hôtel-Dieu, ou d'un apprentissage de trois mois seulement à l'hôtel-Dieu de Paris, et celles qui exerceront dans les villes sans communauté de chirurgiens ou à la campagne, soumises à beaucoup moins de conditions et pouvant même être dispensées du paiement des droits si leur curé atteste de leur pauvreté.

11 Registres de l'Académie, conservés 3, avenue Adolphe-Max à Lyon.

12 Arch. mun. de Lyon, HH 38, pièce 30. Voir le titre XI de ces statuts.

13 *Ibid.*, HH 39, pièce 36. *Statuts et reglemens pour les chirurgiens des provinces établis ou non établis en corps de communauté*, Paris – Lyon, 1732. Voir le titre neuvième.

Placer les accoucheuses sous la tutelle des chirurgiens était d'autant plus important que ces derniers représentent un pouvoir de plus en plus affirmé au XVIII^e siècle. La cure chirurgicale de la fistule anale du roi en 1686, la séparation d'avec les barbiers en 1691, la création d'une Société académique (1731), puis d'une Académie de chirurgie (1748), la fondation d'une École pratique de dissection (1750), sont autant d'étapes dans cette ascension que consacrera en 1756 un arrêt du Conseil leur conférant la jouissance de la qualité de notables bourgeois de leur ville. Le contrôle des accouchements, au moment où la monarchie s'intéresse de près à ces questions, ne peut que conforter cette aura. Il y a donc, au XVIII^e siècle, une forte volonté de contrôler les accoucheuses. Mais, à côté de maîtresses sages-femmes dûment contrôlées, subsistent nombre de matrones.

110

Les archives de la ville conservent un « Livre pour les actes de la légère expérience et pour les sages-femmes »¹⁴. On y trouve les noms de dentistes, herniaires, réducteurs de fractures et, à partir de 1731, de sages-femmes. Rien ne prouve que ce soit le premier registre. Mais, rien ne prouve non plus le contraire, puisque l'enregistrement a commencé dès 1692. La date de 1731 correspond, en tout cas, à celle des nouveaux règlements. La réception se fait donc devant la communauté des chirurgiens, au collège de chirurgie lorsqu'il existe. L'impétrante est accompagnée de son « conducteur », c'est-à-dire du responsable de son apprentissage, maîtresse sage-femme ou chirurgien. Parfois, l'interrogateur est même un médecin. À partir de 1775, le collège de chirurgie étant mis en place, la distinction, dans l'examen, du futur lieu d'exercice s'affirme mieux. Celles qui exerceront à Lyon sont soumises à un examen plus long. Le serment est prêté entre les mains du lieutenant du Premier Chirurgien du Roi. L'éventuelle renonciation à l'exercice du métier apparaît aussi dans le registre. L'apprentissage, dont l'obligation pour tous est renforcée en 1775 par le règlement du nouveau collège de chirurgie, donne lieu à un contrat notarié. L'enseignement se fait de manière individuelle au domicile du « conducteur ». Depuis 1775, une seule année auprès d'un maître chirurgien vaut deux années auprès d'une sage-femme. Le premier a pourtant une pratique bien moindre que la seconde. Il est vrai, cependant, que, dès 1769, des cours privés d'accouchement existent pour les élèves chirurgiens et que, plus tard, c'est le collège de chirurgie qui dispense un enseignement d'obstétrique.

Le « Livre pour les actes... » permet d'avancer quelques conclusions. Surtout jusqu'aux années 1770, les sages-femmes reçues le sont surtout pour exercer à Lyon. C'est un peu moins vrai après, peut-être parce que l'intendant Flesselles a mis en place une école gratuite pour les sages-femmes de la campagne. Autre

14 Arch. mun. de Lyon, HH 51.

constatation : le nombre de réceptions s'accroît au fur et à mesure que le siècle avance. Les maris des sages-femmes reçues appartiennent au monde de l'artisanat urbain. L'une d'entre elles est même l'épouse d'un maître chirurgien de Vaise. À la fin du siècle, toutes savent signer, comme les règlements le prévoient d'ailleurs. Toutefois, les sages-femmes reçues demeurent une toute petite minorité des accoucheuses. L'enquête de 1786, sur un total de 209, mentionne 18 sages-femmes reçues, dont toutes celles qui exercent à Lyon, soit 13¹⁵.

Face à cette situation, les chirurgiens mènent combat par coercition et par communication. On retrouve dans les papiers de la communauté des chirurgiens des contraventions prononcées par la sénéchaussée. Il s'agit parfois du non paiement des droits annuels, et, beaucoup plus souvent d'absence de réception. Au total, 73 femmes sont accusées d'exercer illégalement la profession. Au nom des textes, et en invoquant aussi le danger d'accoucheuses mal formées, les chirurgiens demandent l'appui du consulat et de la justice. Peut-être ne sont-ils pas tout à fait entendus. Une requête qui remonte, il est vrai, à 1697, demande 50 livres d'amende contre les femmes sommées trois fois de se faire recevoir et 10 livres contre celles qui l'ont été deux fois¹⁶. Les premières sont condamnées à 7 livres et 10 sols d'amende ; les secondes à 3 livres de frais d'exécution. Même à une époque plus tardive, cette mansuétude s'affirme. Le collège de chirurgie demandera une forte amende, en 1779, contre une accoucheuse qui est finalement condamnée à satisfaire à l'examen dans les trois mois. L'action des chirurgiens n'est d'ailleurs pas seulement répressive. En 1777, ils décident l'envoi de circulaires aux curés des faubourgs, petites villes ou villages leur demandant de lire le règlement en chaire pour inciter les matrones à se faire recevoir gratuitement sur présentation d'un certificat de pauvreté.

Le combat des chirurgiens est, en effet, également conduit par ce que l'on ne nomme pas encore une campagne de communication. À partir de la seconde moitié du siècle surtout, à Lyon comme ailleurs, les accoucheuses qui ne sont pas reçues par les communautés de chirurgiens, sont accusées d'être responsables de décès ou d'infirmités. Les chirurgiens ne font d'ailleurs que relayer l'opinion des milieux éclairés. Les formulaires de l'enquête de 1786 comportent une colonne « Observations de la manière dont elles exercent leur État ». C'est là que l'on trouve les jugements les plus sévères : « une espèce d'habitude sans beaucoup de connaissances », « une routine aveugle les conduit », « la plus stupide ignorance », « accidents fâcheux », « perte de la mère et de l'enfant », « suites de couches qui leur font finir leurs jours dans des langueurs et infirmités continuelles »... Le curé de la paroisse de Saint-Germain et Curis-au-Mont-

15 Arch. de la Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n° 23.

16 Arch. mun. de Lyon, HH 69.

d'Or, proche de Lyon, déplore l'absence de véritable sage-femme sur deux colonnes entières¹⁷. Son réquisitoire commence ainsi :

C'est un miracle bien soutenu pour ne pas dire continu de la providence si les trois quarts des femmes et la majeure partie des enfans ne meurent pas à la campagne par le défaut de capacité dans les sages-femmes. Depuis de longues années, il n'en est point ici, excepté une vieille femme qui n'a pas l'ombre de théorie, mais une simple habitude à recevoir les enfans quand ils se présentent bien naturellement...

112 Ce type de remarques révèle une nouvelle conception de la naissance. L'accouchement pris en charge bénévolement par la communauté des femmes est désormais contesté au profit du recours à des mains mercenaires et masculines. Ici encore, l'enquête de 1786 marque l'évolution. L'archiprêtre de Neuville-l'Archevêque explique que ce sont trois chirurgiens qui « font tous les accouchements avec des succès heureux »¹⁸. À Saint-Étienne, on est content des sages-femmes et « on est à portée d'avoir des chirurgiens ; l'un d'eux entre les autres le Sr Barral est excellent en heureux accouchements »¹⁹. Dans cette enquête, commanditée par les pouvoirs publics, on devine parfois combien celui qui tient la plume (et c'est souvent le subdélégué, semble-t-il, mais ce peut être aussi le curé) entend entrer dans les vues populationnistes et sanitaires des représentants du roi dans la province. Il convient donc d'étudier celles-ci.

Les intendants de Lyon, à la fin de l'Ancien Régime, sont très soucieux des questions touchant à la santé publique, qu'il s'agisse de La Michodière, de Flesselles, de Terray. Ce dernier, adressant au Contrôleur général, le 25 septembre 1786, les résultats de l'enquête sur les médecins, chirurgiens et sages-femmes, rappelle que sa correspondance avec ses subdélégués lui permettra de « seconder en tout ce qui dépendra de [lui] les vües bienfaisantes de Sa Majesté », de l'informer de la « santé des habitants », de la « conservation des bestiaux » et des épidémies²⁰. Il y a, de fait, à partir des années 1770, une action constante des intendants, en liaison avec la Société royale de médecine ou avec Versailles. Au temps de Flesselles (1768-1784) particulièrement, Gilibert, nommé médecin chef des épidémies, bâtit un plan d'éducation sanitaire qui n'oublie évidemment pas la question de la mortalité des enfans²¹. En 1784, un Institut

17 Arch. de la Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n° 38.

18 *Ibid.*, n° 31.

19 *Ibid.*, n° 55.

20 *Ibid.*, n° 105.

21 Jean-Pierre Gutton, « Quelques documents sur Jean-Emmanuel Gilibert (1741-1814) », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, année 1997, t. XXVII, Lyon, 1998, p. 105-115.

de Bienfaisance en faveur des pauvres mères nourrices est créé pour les mères qui allaitent elles-mêmes leur enfant²². Dans le domaine de l'accouchement, intendants et subdélégués diffusent, sur ordre du gouvernement, des ouvrages de vulgarisation : en 1775, *Le catéchisme des accouchements* d'Augier du Fot²³; en 1780, le célèbre *Avis au peuple sur sa santé* de Tissot; en 1783, le *Mémoire sur la fièvre puerpérale* de Doucet, ancien médecin de l'hôtel-Dieu de Paris²⁴, qui sera distribué encore en 1789²⁵.

La grande affaire est cependant l'organisation d'un enseignement d'obstétrique. En 1764, le Contrôleur général informait l'intendant Baillon de la mission de Madame du Coudray. Cette dernière n'est cependant pas passée à Lyon pour y enseigner, peut-être en raison d'une opposition des chirurgiens et des médecins. En revanche, l'intendant Flesselles, après avoir consulté les curés des paroisses rurales²⁶, crée, en 1776, une école gratuite pour enseigner « l'art des accouchements et le traitement des maladies des femmes et des enfants ». Gilibert est parmi ceux qui ont soutenu le projet et un autre médecin, Vitet, est nommé responsable des cours. Ceux-ci sont financés sur des fonds publics, l'intendant demandant chaque année au Contrôle général l'autorisation d'utiliser à ces fins une partie des fonds libres de la capitation. Réorganisé en 1786, le cours est doté d'une *Instruction pour les élèves...* qui reprend largement les règles décidées en 1776²⁷. Les candidates doivent avoir de 18 à 24 ans, filles ou femmes. Il y a là de grandes nouveautés : on ne pense plus qu'il y ait indécence à faire pratiquer des accouchements par des jeunes filles et on exige des candidates jeunes. Elles n'auront pas de mauvaises habitudes et elles auront une longue carrière, ce qui rentabilise une formation payée par les deniers publics. Il y a rupture avec la tradition de la femme d'expérience, mariée ou veuve, libérée de ses grossesses donc disponible, et qui pratique bénévolement. Les élèves, sélectionnées par les curés, étudient durant trois ans. Elles suivent un cours théorique dispensé par un médecin, l'enseignement pratique ignorant totalement l'usage du mannequin de Madame de Coudray. Durant quatre mois chaque année, de

22 E. Leroudier, « Une œuvre lyonnaise de puériculture au xviii^e siècle », *Revue d'histoire de Lyon*, 1909, p. 429 à 445.

23 Arch. dép. du Rhône, 1C 21, liasse 2.

24 *Ibid.*, liasse 3.

25 *Ibid.*, liasse 4.

26 *Établissement pour l'instruction gratuite des Sages-Femmes de la campagne*, par M. de Flesselles, Intendant de la Ville et Généralité de Lyon, Lyon, 1777, 8 p.

27 *Instruction pour les élèves du cours gratuit d'accoucheuses. Établi par M. l'Intendant de la Ville et Généralité de Lyon*, sous la direction de M. Vitet, Médecin, ancien professeur de Chimie et d'Anatomie, Associé de la Société Royale de Médecine de Paris, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon, Lyon, 1786, 8 p.

décembre à mars, elles sont logées et enseignées chez une sage-femme, ce qui permet indirectement de ménager la susceptibilité des chirurgiens et les règlements. Le domicile de la sage-femme reçoit, dans une « infirmerie », des femmes enceintes pauvres et de bonnes mœurs qui sont hébergées jusqu'au huitième ou dixième jour après la naissance. L'école est donc organisme de bienfaisance, mais aussi lieu d'un enseignement clinique, ce qui est très neuf. L'emploi du temps, entre le lever à 5 heures et demie et le coucher à 9 heures, est strictement défini en cette période qui réfléchit tant sur la notion de temps et qui invente les horaires de bureau. La périodicité des exercices du culte est également rigoureusement prévue. L'article XIV prévoit qu'« à la fin du troisième cours, les élèves soutiendront une thèse publique sur l'art des accouchements, et sur le traitement des maladies des femmes et des enfants ». Après cet examen oral, elles recevront un brevet « qui les autorisera à exercer leur profession dans le district pour lequel elles auront été destinées, et à empêcher les personnes sans titre de pratiquer les accouchements »²⁸.

Bien entendu, on peut se demander si ce beau plan est entièrement exécuté. Des obstacles se sont élevés. Dans l'enquête de 1786, le curé de Firminy écrit : « La difficulté de trouver dans les campagnes des femmes qui à la lecture joignent l'écriture a mis cette paroisse dans l'impossibilité d'envoyer des sujets aux écoles établies pour former des sages-femmes. Ne pourrait-on pas dispenser ces femmes de savoir écrire ? »²⁹. Quant au curé de Lacenas, en Beaujolais, il lui « paraît qu'on fait un peu trop les difficiles sous le prétexte qu'elle [une candidate] est un peu au dessus de l'âge que l'on désireroit »³⁰. Dans l'enquête de 1786, cinq sages-femmes au moins sortent à coup sûr de cette école. Au reste, ce n'est pas le seul organe de formation.

L'hôtel-Dieu de Lyon a, en effet, la charge des accouchements et des enfants abandonnés jusqu'en 1783, date à laquelle la Charité prend le relais. Des statuts de 1644 montrent qu'il y a une matrone, laïque, mais qui réside à demeure à l'hôtel-Dieu. En 1678 apparaît Jeanne Tillard engagée à vie pour donner des conseils aux sœurs hospitalières. Le service des accouchements comprend une salle pour les pauvres femmes mariées et une autre pour les filles débauchées. Les statuts de 1722 nous apprennent l'existence de trois sœurs accoucheuses, la plus ancienne instruisant les autres. En 1780, la maternité de l'hôtel-Dieu accueillait deux élèves extérieures. En 1782, un enseignement est créé. De début août à la Toussaint, Pestalozzi, médecin suppléant de l'hôtel-Dieu, assurera deux cours par semaine, avec l'aide du chirurgien principal. Ces séances sont

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Arch. de la Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n° 54.

³⁰ *Ibid.*, n° 86.

organisées pour les sœurs accoucheuses, mais également pour les élèves en chirurgie de la maison et les élèves sages-femmes de l'extérieur³¹. La Charité poursuivra cette œuvre d'enseignement. En 1786, le curé de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, obtient l'admission « dans la salle des accouchements » d'une veuve de sa paroisse « pour se former à faire des accouchements et exercer ensuite cet état dans la Bourgogne »³². L'enseignement n'est pas seulement pratique. En 1784, les recteurs de la Charité ont, en effet, créé un cours assuré par le chirurgien-major, tous les mardis et vendredis à 4 heures et demie³³. Il s'adresse à la fois aux sœurs et aux élèves externes. Là aussi l'enseignement devient organisé et contrôlé par les chirurgiens. La comptabilité de la fin du siècle fait état de l'achat d'un « mannequin » (1787), de forceps (1788)³⁴. Le rôle des chirurgiens est cependant clairement délimité. En 1786, l'administration de la Charité rappelle que le recours au chirurgien-major est réservé aux cas graves et que les garçons chirurgiens ne doivent pas s'occuper d'accouchements. Dans l'enquête de 1786, on rencontre sept sages-femmes formées par l'enseignement de l'hôtel-Dieu ou de la Charité.

Toutes les notations qui précèdent montrent clairement le sens de l'évolution : le progrès d'une formation plus théorique et plus scientifique, sous le contrôle des chirurgiens et, parfois, d'un médecin. Il est tentant de dresser un tableau d'ensemble des praticiens de l'accouchement dans la généralité de Lyon à la veille de la Révolution. En dépit des défauts signalés, l'enquête de 1786 permet bien des précisions. Nos comptages reposent sur le dépouillement des documents conservés dans les archives de la Société royale de médecine. Sur deux cent huit accoucheuses, cent soixante-deux peuvent être considérées comme des matrones. À l'aide de divers éléments, un portrait s'esquisse. Sur les cent trente matrones dont l'état matrimonial est indiqué, il y a soixante-six veuves, soixante-trois épouses et une célibataire. Pour cent cinquante-cinq, l'âge est indiqué. Une a moins de trente ans, une a moins de quarante ans, vingt-six moins de cinquante ans, cinquante-cinq moins de soixante ans et soixante-douze soixante ans et plus. On retrouve donc l'image de la femme âgée, ce qui la rend expérimentée, pense-t-on, et, en tout cas, disponible. La notion de décence contribue aussi à exclure les célibataires.

31 Arch. des hospices Civils de Lyon, fonds Hôtel-Dieu, E 48, 13 juillet 1678 ; Règlements de l'Hôtel-Dieu à partir de 1720 ; Bibl. mun. de Lyon, ms Coste 925.

32 Arch. des hospices Civils de Lyon, fonds de la Charité, E 79, 15 février 1786.

33 *Ibid.*, E 76, p. 51. C'est à l'initiative de Jean-André Perisse-Duluc, recteur chargé de la chirurgie à la Charité, qu'est créée la formation de sœurs accoucheuses, capables aussi de traiter les maladies vénériennes des mères et des enfants.

34 *Ibid.*, E 1289, liasse 1, n° 44 ; liasse 2, n° 86. Le mannequin est acheté à l'Hôtel-Dieu qui devait donc l'utiliser.

Ces observations demeurent toutefois insuffisantes. Il faudrait connaître l'âge d'entrée en fonctions car il est possible qu'en 1786 on ait affaire à un personnel vieilli tout simplement parce que trente ou trente-cinq ans plus tôt, c'est-à-dire au milieu du siècle, des matrones ont été nommées par la communauté et le curé pour encadrer l'accouchement par secours mutuels. Ou bien encore les nominations ont-elles servi à remplacer les matrones entrées en fonctions à la fin du règne de Louis XIV ? Souvenons-nous que ce sont les procès-verbaux de visites pastorales de 1719 qui, les premiers, mentionnent les matrones. Ces hypothèses ne peuvent cependant être confortées que par deux indices bien ténus. Le subdélégué de Charlieu a fourni un état indiquant l'âge des accoucheuses et depuis quand elles étaient en service³⁵. Or, sur les vingt-deux matrones, huit ont commencé à exercer à quarante ans ou avant, neuf à cinquante ans ou avant, et quatre au-delà de cinquante ans. Dans les autres subdélégations, il arrive que le rédacteur déplore l'âge trop avancé de l'accoucheuse. À Quincieux, « Elizabeth Geoffray exerce son état avec zèle ; cependant son âge déjà avancé [soixante-six ans] la met dans le cas d'avoir besoin de quelque autre personne. Il faudrait que cette personne eut été reçue dans quelque école »³⁶. À Limonest, près de Lyon, dans la colonne « Observations sur la manière dont elles exercent leur état », le curé indique qu'outre l'accoucheuse dont il donne le nom et qui est âgée de soixante ans, « il y a une autre femme ... qui se mêle d'accoucher quoique je le luy ai défendu. Elle est d'un âge très avancé »³⁷. Des notations telles que celles-ci conduisent à s'interroger sur la manière dont sont jugées ces accoucheuses. Elle est, au vrai, très variable. Dans la subdélégation de L'Arbresle, le rédacteur est très laudateur et atteste presque toujours de la « satisfaction du public ». De même, dans la subdélégation de Thizy, beaucoup de noms sont accompagnés de la mention « passe pour bonne ». Dans la région lyonnaise, les jugements sont beaucoup plus sévères, peut-être parce que l'on est plus exigeant. Partout, dans la colonne « Écoles où elles ont été reçues », ce sont les mots d'expérience, de routine, d'habitude, qui reviennent. Parfois, il est fait mention d'une mère ou d'une grand-mère qui a assuré la formation. À Marcy-les-Loups, annexe de Sainte-Consorte, dans la subdélégation de L'Arbresle, Jeanne Guillet « a appris son métier sous une tante qui l'a exercé plusieurs années avec succès »³⁸. À Écully, aux portes de Lyon, c'est la femme du chirurgien qui fait les accouchements quand son mari est absent³⁹.

35 Arch. de la Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n° 21.

36 *Ibid.*, n° 85.

37 *Ibid.*, n° 26.

38 *Ibid.*, n° 20.

39 *Ibid.*, n° 39.

Sur notre corpus de deux cent huit accoucheuses, quarante-six peuvent être considérées comme des sages-femmes. On peut, là aussi, esquisser un portrait. Pour vingt et une, la situation familiale est connue : deux sont célibataires, quatorze épouses, cinq veuves. Même si l'échantillon est bien réduit, on peut considérer que le rapport veuves / épouses est très différent de celui des matrones. La sage-femme exerce un métier et non un bénévolat. On connaît l'âge de trente-six sages-femmes. La répartition par tranches d'âges est très différente de celle des matrones :

Moins de 30 ans	30-39	40-49	50-59	60 et plus
5	6	9	9	7

Il s'agit d'un personnel jeune, ce que confirme l'analyse de l'âge d'entrée en fonction des dix-huit sages-femmes pour lesquelles ce renseignement est connu.

Moins de 30 ans	30-39	40-49	50-59	60 et plus
7	9	2	0	0

C'est évidemment la formation reçue qui définit la sage-femme. Pour les quarante-six sages-femmes cette répartition s'établit ainsi.

Hôtel-Dieu de Paris	Hôpitaux de Lyon	École de la Généralité	Formation individuelle	Reçues par le Collège de chirurgie	Double formation
1	7	9	9	18	2

Dans ce tableau, on lit l'échec de la communauté des chirurgiens qui ne réussit à contrôler que moins de 40 % des sages-femmes ; la relative importance de l'école créée par Flesselles et des cours des hôpitaux ; la colonne « double formation » comprend des sages-femmes de Charlieu et d'Orliénas qui, après un stage de trois mois à l'hôtel-Dieu, ont étudié chez une maîtresse sage-femme⁴⁰. Marie-Anne Le Long, qui a étudié à l'office des accouchées de Paris est une exception. Native de Fontainebleau, elle exerce à Montbrison depuis 1754. Sans doute a-t-elle suivi son mari qui est huissier dans cette petite ville judiciaire de plus de 4 000 habitants, ce qui doit procurer une clientèle aisée à cette sage-femme⁴¹.

⁴⁰ *Ibid.*, n° 21 et 44.

⁴¹ *Ibid.*, n° 46.

Il est donc clair que les sages-femmes constituent un personnel de type nouveau, ce qui pose la question de son acceptation par les populations. Relevons d'abord que les réponses à l'enquête ne sont pas forcément uniformément favorables aux sages-femmes. Le curé de Villefranche est très dur (« aucune des connaissances anatomiques », « bornes de l'intelligence avec laquelle ces femmes sont nées », etc.) pour les quatre sages-femmes de la ville dont l'une sort de l'hôtel-Dieu de Lyon, une autre a été formée chez une sage-femme de Lyon, une troisième chez un chirurgien, la quatrième chez un « démonstrateur des accouchements », c'est-à-dire sans doute chez un ancien élève de Madame du Coudray⁴². À Fontaines, en Franc Lyonnais, les deux sages-femmes ont étudié à l'hôtel-Dieu de Lyon, mais « je ne les crois pas fort habiles » affirme le curé qui, manifestement souhaite qu'une élève soit envoyée à l'école de Flesselles⁴³. Ces appréciations négatives sont, toutefois, minoritaires. Plus intéressants sont les indices d'une réticence des mères à se confier aux sages-femmes. À Saint-Genest-Lerpt, très proche de Saint-Étienne pourtant, il y a une sage-femme « élève de l'école de Lyon ». « Cette sage-femme instruite est louée par le curé, mais, les femmes n'ont pas plus de confiance en elle qu'aux deux autres », qui « ne sont d'aucune école ». Il est vrai qu'elles ont soixante ans et la première trente ans⁴⁴. Plus caractéristique est le cas d'Antoinette Pastural, célibataire de vingt-huit ans, « élève de l'école de Lyon où elle a remporté des prix ». « L'habitude des femmes d'employer les sages-femmes qui exerçaient avant lad. Pastural, et auxquelles elles croient plus d'expérience, a fait que les talents de cette élève n'ont pas été mis en usage dans la paroisse de Chalmazel, en sorte qu'elle ne travaille point, on refuse ses soins lorsqu'elle est appelée dans des cas désespérés »⁴⁵.

L'enquête de 1786 permet, enfin, de prendre une vue d'ensemble de l'encadrement de la généralité en accoucheuses. Sur deux cent six paroisses citées dans l'enquête, soixante et onze sont sans accoucheuses. Ici règne l'entraide mutuelle entre femmes. D'autre part, des zones entières sont dépourvues de véritables sages-femmes, ainsi les subdélégations de Feurs, Saint-Symphorien-le-Château, de Thizy. Cent huit paroisses ont au moins une matrone et vingt-quatre ont au moins une sage-femme. La répartition est très inégale. À l'exception des

⁴² *Ibid.*, Arch. de la soc. Roy. de Médecine, 85, dossier II, n° 78.

⁴³ *Ibid.*, n° 29.

⁴⁴ *Ibid.*, n° 50.

⁴⁵ *Ibid.*, n° 46 ; On trouvera dans une autre région, l'Anjou, des preuves de réticence à l'égard des sages-femmes dans la prédication du curé Marchais pour recommander, en 1778, le recours à une sage-femme brevetée après avoir suivi durant deux mois les cours de Madame Le Boursier du Coudray. (F. Lebrun, *Parole de Dieu et Révolution. Les sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, 1979, p. 86).

trois villes que nous venons de citer, tous les autres chefs-lieux de subdélégations (Lyon, L'Arbresle, Charlieu, Villefranche, Saint-Étienne, Montbrison, Roanne) sont privilégiés sur une carte de l'encadrement obstétrical. C'est évidemment la subdélégation de Lyon qui est la plus privilégiée avec vingt et une sages-femmes sur un total de quarante-six. Treize exercent dans la seule ville de Lyon. Mais, par rapport sinon à l'ensemble du royaume, du moins aux vingt-six généralités présentes dans l'enquête, la généralité de Lyon fait partie des zones défavorisées. Au reste, et une fois de plus (pensons à l'alphabétisation), les régions les moins dépourvues sont au nord et au nord-est du royaume⁴⁶. Une des originalités de la généralité est aussi de faire appel aux accoucheurs des villes ou des bourgs, notamment dans la subdélégation de Lyon et autour de Saint-Étienne. Les rédacteurs des réponses indiquent d'autre part volontiers que, si des mères ne font pas plus souvent appel au chirurgien, c'est au moins autant pour des raisons de prix (6 livres par accouchement) que pour des raisons de pudeur. Le curé de Firminy comparant le salaire des accoucheuses (12 sols) à celui des chirurgiens s'interroge : « Le gouvernement ne pourrait-il pas les engager par quelque récompense d'accoucher à un prix proportionné aux moyens des femmes de la campagne »⁴⁷. À Blacé, « les femmes ne veulent pas s'en servir [des chirurgiens] tant par pudeur que par crainte de la paie, qui est trop forte »⁴⁸.

En résumé, l'originalité de la situation lyonnaise tient surtout à l'absence de passage de Madame du Coudray et aux rôles d'une forte communauté de chirurgiens, d'intendants soucieux de santé publique et des grands hôpitaux. Mais, à la veille de la Révolution, la région ne fait pas partie des plus novatrices en ce domaine. Du moins, l'histoire de la réception difficile des sages-femmes dans les campagnes a-t-elle le mérite de faire réfléchir sur les questions que pose le recours au temps vendu lorsqu'il s'agit de celui qui donne la vie. Le mérite est aussi de nous rappeler combien le « transfert de ciel à terre » dans le domaine de la sécurité est essentiel au XVIII^e siècle, mais aussi combien ce transfert est lent.

⁴⁶ Jacques Gélis, « L'enquête de 1786... », p. 312.

⁴⁷ Arch. de la Soc. Roy. de Médecine, 85, dossier 11, n° 54.

⁴⁸ *Ibid.*, n° 84. Cette réticence à payer pour un acte essentiel de la vie est sans doute à rapprocher des fortes résistances qu'a suscitées l'arrêt du Conseil du 15 janvier 1690. Il s'agissait d'instaurer dans les villes des offices de jurés-crieurs ayant le monopole des cérémonies accompagnant les obsèques. À Dijon, en janvier 1692, le peuple dit que « c'était parents ou amis qui les portaient en terre sans en rien demander, non plus que de l'ouverture de la terre, de la bière dans laquelle on les porte et d'autres petites choses que fournissent les marguilliers de paroisse par pure charité » (Arch. mun. Dijon B 34, 11 janvier 1692, référence que je dois à Madame Lamarre). Naissance et sépulture sont largement dans la gratuité en ces temps.

TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet Pierre Chaunu	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Christian Philip	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet Jean-Pierre Poussou	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet Cyril Grange & Jacques Renard	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot) Gérard Béaur	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles) Alain Bideau, Guy Brunet	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse Dominique Bourel	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire Philippe Cibois	73
Une crise démographique en Algérie au XIX ^e siècle Pierre Darmon	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Jean-Pierre Gutton	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX ^e siècle Hervé Le Bras	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX ^e siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX ^e siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII ^e siècle Marc Venard.....	279

DEUXIÈME PARTIE
FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII ^e siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) Patrice Bourdelais & Michel Demonet	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle) Serge Chassagne	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques François Crouzet	385
Les filles uniques héritières Gérard Delille	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles) Dominique Dinot	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale Olivier Faron	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? Antoinette Fauve-Chamoux	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe Jean-Marie Gouesse	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle Vincent Gourdon	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn Cyril Grange	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII ^e siècle Maurice Gresset	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet Muriel Jeorger	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle Christiane Klapisch-Zuber	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) Jean-Marc Moriceau	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX ^e siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles Isabelle Robin-Romero	651
Marion Trevisi	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

TROISIÈME PARTIE COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet.....	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard.....	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle Jean-Paul Le Flem	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle François-Joseph Ruggiu	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle Denise Turrel	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg	1063
Table des matières	1071

